



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE  
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE  
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT  
N° 33 2021

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de travaux de voirie liés à des intempéries de juin et septembre 2021.

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE\_008\_2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Deux épisodes d'intempéries subies en juin et septembre 2021, ont entraînés certains dégâts sur les chaussées communales.

Le montant des travaux de réparations a été estimé à 68 814.44 € HT, réparti comme suit :

Communes	Montant HT
<b>CANENS</b> : VC2 Lansement à Sabignel	3 570,87 €
<b>CAPENS</b> : VC4 CR2 Chemin de Bitou/ VC2 des Cassagnes	7 568,00 €
<b>GENSAC</b> : CR Calauere/ VC3 La Riviere/RD62 VC1 de la Bourdasse/VC4 CR17 Cros	7 294,02 €
<b>GOUTEVERNISSE</b> : VC6 Chemin des Ecoles/VC2 de Peypoc/ VC1 la Bourdette	10 356,54 €
<b>LATRAPE</b> : CR 21 Note Done/ CR22 Piquegru	1 995,76 €
<b>MONTAUT</b> : CR19 Chemin de la Grange	905,76 €
<b>RIEUX VOLVESTRE</b> : VC2 Côte de Saint Michel/CR26 Chemin des Mules Beaulieu/CR de Potio/Rue de Brunis	15 367,15 €
<b>SAINT CHRISTAUD</b> : CR9 Chemin de Coupo/ VC5 Chemin de la Baraque/ chemin de la Croix du Volp	21 756,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 814.44 €</b>

Monsieur le Président propose donc de soumettre au Conseil Départemental, une demande de subvention exceptionnelle au titre des intempéries.

Haute garonne  
Date de reception de l'AR: 26/11/2021  
031-200066819-AU\_050\_2021-AU

## DECIDE

### Article 1 : Demande de subvention au Conseil Départemental

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux maximum applicable en la matière.

### Article 2 : Ampliation

De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre.  
Pour copie conforme.

A Carbonne, le 18 novembre 2021

Le Président,

Denis TURREL

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "HAUTE-GARONNE" at the top, "le Président" in the center, and "COMMISSION DE COMMUNES ET VOUS" at the bottom.

*« La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 »*